



Canoë Kayak et Sports de Pagaie

RÈGLES DE SÉLECTION

ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK

SPRINT

Saison 2024

Championnat du monde non-olympique

Préambule

Le championnat du monde des épreuves non olympiques de sprint est organisé du 23 au 25 août 2024 à Samarkand (UZB), sous réserve qu'il ne soit pas annulé par l'organisateur ou l'ICF.

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront de constituer pour cette échéance, une Équipe de France (EQF) capable d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de SPRINT, lors de chaque saison sportive internationale, à savoir :

- Gagner l'or ;
- Maximiser le nombre de bateaux français en finale A.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustements nécessaires.

Processus de sélection

La chaîne de concertation et de décision pour la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Les membres du groupe de suivi olympique et paralympique (GSOP)¹ sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du collectif France et des équipes de France, dans une logique de partage et d'échange sur le projet sportif et le choix de nos représentants sur les échéances majeures
2. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection²,

¹ Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

² Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021

3. Etude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection,
4. Décision définitive de sélection prise par le DTN.

Nombre d'athlètes sélectionnables en Equipe de France

La FFCK anticipe la participation d'un collectif de 0 à 8 athlètes pour représenter l'Equipe de France sur le Championnat du monde non-Olympique, Samarkand (UZB), 23 au 25 aout 2024.

Etapas de sélection en Equipe de France

L'identification se fera donc sur la base de l'observation des résultats sur les compétitions suivantes :

- Le championnat d'Europe senior ;
- Le championnat d'Europe Relève (U18 / U23) ;
- Le championnat du Monde Relève (U18 / U23) ;
- Le championnat de France de vitesse.

L'ensemble des temps d'observation conduira à analyser l'aptitude à atteindre les objectifs établis en préambules et ainsi sélectionner l'Equipe de France.

Modalités de désignation des remplaçants

Sur tout ou partie du processus de sélection, la sélection des remplaçants se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçants) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.